



Fédération Française

**FFRoller  
Sports®**

Ligue Régionale

**Auvergne  
Rhône-Alpes**

Domaine de la Brunerie  
180 Boulevard de Charavines  
38500 VOIRON

## LETTRE D'INFORMATION

À Bourgoin-Jallieu,  
Le 28 juin 2017

**Objet : Brevet d'initiateur fédéral Roller (BI F Skate et Mountainboard)**

La Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Roller Sports organise une session BIF SKATEBOARD 2018 ainsi qu'une session BIF MOUNTAINBOARD 2017 / 2018.

Elles se dérouleront sur 4 week-ends. Les deux formations sont réparties sur 3 mois, de Janvier à mars 2018.

**Nous accueillerons 12 stagiaires pour ces sessions.**

Nous avons prévu des dates et des lieux. A ce jour, nous attendons les confirmations de disponibilités de ces lieux par les communes concernées. Nous nous réservons la possibilité de modifier ce planning ainsi que les lieux de formation en fonction des contraintes rencontrées.

**Nous aurons donc les dates suivantes :**

<b>BIF Skate</b>	<b>BIF Mountainboard</b>
27 et 28 Janvier 2018 Lieux à déterminer	
25 Février 2018 - Lieux à déterminer	25 Février 2018 - Lieux à déterminer
3 et 4 mars 2018 - Lieux à déterminer	3 et 4 mars 2018 - Lieux à déterminer
17 et 18 mars 2018 - Lieux à déterminer	17 et 18 mars 2018 - Lieux à déterminer
24 et/ou 25 mars 2018 - Lieux à déterminer	24 et/ou 25 mars 2018 - Lieux à déterminer

Rejoignez nous sur

Prochainement sur



Ligue Auvergne Rhône-Alpes Roller Sports



Ou visitez nous sur [ligueuroller.fr](http://ligueuroller.fr)

Ces formations sont placées sous la direction de l'équipe technique régionale de brevetés d'état.

Elles se dérouleront de la façon suivante :

- Formation.....Les samedis de 9h à 17h et dimanches de 9h à 17h avec une pause déjeuner de 1h,
- Examen ..... Le 24 et/ou 25 mars 2018

Un nombre minimum de 8 candidats est nécessaire pour que la session ait lieu (avec un maximum de 12 candidats).

Les frais annexes (hébergement, transport...) sont à la charge des stagiaires.

Une autre session sera programmée en 2019.

#### **RAPPEL :**

Le BIF offre au détenteur de ce diplôme, la possibilité d'encadrer dans une école de patinage dans le cadre d'un club sportif sous la responsabilité de son Président.

En aucun cas, le possesseur de ce diplôme ne peut exercer l'initiation de la pratique du roller ou du skate à l'extérieur du club, pour son propre compte, contre rémunération.

Nous prenons dès à présent les inscriptions.

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que nous offrons 12 places, et que nous retiendrons les candidatures par leur ordre d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi).

Les candidatures étant limitées et afin de ne pas pénaliser l'ensemble des candidats qui voudraient s'inscrire, **les 12 premiers dossiers complets**, reçus et retenus, feront office de confirmation d'inscription. Ce qui veut dire qu'aucun désistement ne sera accepté (sauf en cas de force majeure et après décision du bureau de la Ligue), et aucun remboursement ne pourra être demandé.

Nous vous demandons de n'inscrire que des candidats motivés.

**Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas d'abandon en cours de formation.**

**Rappel : Les adresses des lieux de formations et examen vous seront confirmées durant la formation.**

Vous trouverez l'ensemble des informations sur ce diplôme sur le site de la FFRS : <http://ffroller.fr/> :  
**formation et devenir entraîneur**

**Conditions obligatoires d'inscription du candidat et du passage à l'examen :**

- **Avoir 16 ans révolus** le jour de la 1<sup>ère</sup> épreuve certificative,
- **Avoir payé son inscription :**

\* 250 € pour tous les licenciés de la ligue Auvergne Rhône Alpes dont les clubs sont à jour de leur cotisation. Déduire 5€ du montant de l'inscription si vous avez déjà la roue rouge.

\* 400 € pour une inscription à l'examen en candidat libre.

\* 350 € pour les candidats des ligues extérieures et pour ceux non affiliés à la ligue.

Dans le coût de formation est inclus le passage de la roue rouge : UC a validé en dehors de la formation.

Le club ou d'autres organismes comme les comités départementaux peuvent prendre en charge partiellement les frais d'inscription.

Ce droit d'inscription comprend la formation, les documents pédagogiques préparant au Brevet d'initiateur fédéral et le passage à l'examen.

- **IMPERATIF : amener deux élèves patineurs de son club** le jour de l'examen.

- **Etre titulaire d'une licence FFRS** en cours de validité.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations sportives les meilleures.

**Le président de la ligue  
Auvergne Rhône-Alpes Roller  
Sports,  
Christophe SMITT**